

LE BUDGET 2017

100 millions d'euros, c'est le budget global 2017 de la Communauté de communes MACS soumis au vote lors du conseil communautaire du 14 mars. Les élus ont fait le choix de la maîtrise budgétaire pour poursuivre les investissements en faveur du cadre de vie, de l'aménagement, de la solidarité et du développement durable du territoire, tout en s'engageant à maintenir des taux de fiscalité identiques à l'année 2016 tant pour les entreprises que pour les ménages.

100 MILLIONS POUR AGIR

Environnement, transition énergétique et mobilité durable



35%

Développement économique, attractivité et cadre de vie *



20%

Solidarité & social**



18%

Voirie***



17%

Éducation, culture et sports



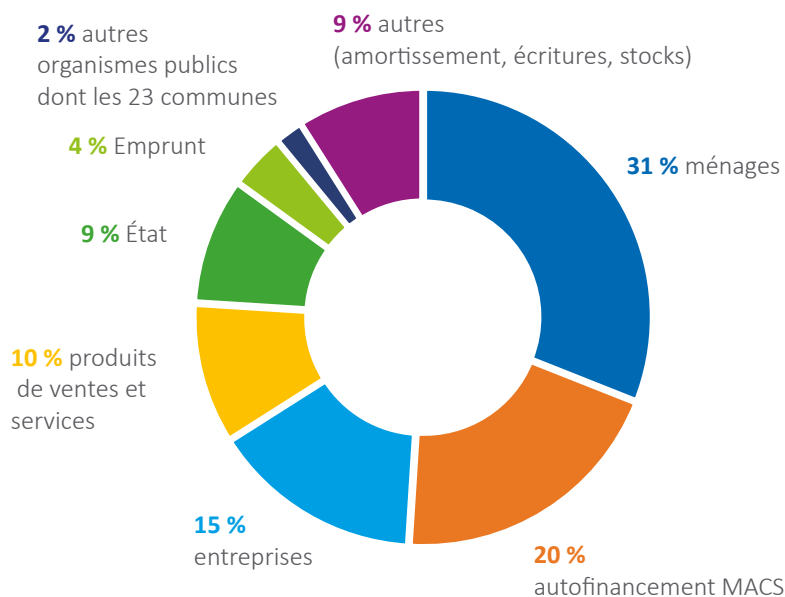
10%

* Zones d'activités, emploi, entreprises, tourisme, urbanisme & numérique

** CIAS, familles et pôle culinaire

*** Gestion du domaine public & espaces verts

LE FINANCEMENT



LES GRANDES ORIENTATIONS

Une fiscalité stable aussi bien pour les ménages que pour les entreprises

Ainsi, les taux 2017 de la fiscalité des ménages restent inchangés par rapport à 2016 et s'établissent à :

- 9,59 % Taxe d'habitation
- 4,62 % Taxe foncière sur le bâti
- 16,10 % Taxe foncière sur le non bâti
- 11,21 % Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En ce qui concerne les entreprises, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) reste au même taux que 2016, soit 25,90 %, ce qui en fait un taux très compétitif.

Un niveau d'investissement significatif à hauteur de 23 M€

MACS continue à jouer le rôle d'aménageur du territoire et à soutenir l'activité économique locale, tout en offrant des infrastructures de qualité à tous (voirie, logement, liaisons douces, numérique, sport...).

Un endettement maîtrisé

Une renégociation de la dette est prévue en 2017 pour profiter des taux d'intérêt actuellement bas. La marge de manœuvre sera facilitée avec une capacité de désendettement qui reste toujours basse.

Une maîtrise notable des dépenses de fonctionnement

Elle concerne aussi bien le volet des dépenses courantes que le volet ressources humaines et permet ainsi à MACS de dégager une forte capacité d'autofinancement. De nouvelles charges liées aux transferts de compétences issus de la loi NOTRe (création de l'Office de Tourisme intercommunal, aménagement et entretien de l'ensemble des zones d'activités économiques) s'ajoutent au budget 2017 de MACS. Elles seront en partie compensées par des ajustements au niveau des attributions de compensation versées aux communes.

LE FUTUR QUARTIER TOURREN, EN ENTRÉE DE VILLE

MACS est propriétaire d'un terrain situé dans le secteur Tourren à l'entrée de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse, à proximité de son siège administratif. L'été dernier, la communauté de communes a lancé une consultation portant sur la réalisation d'un programme immobilier, visant la valorisation de la parcelle.



Vue d'ensemble du projet

UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT

Le projet est né d'une ambition de traduire les engagements portés par la communauté de communes dans le cadre de ses politiques publiques, dans le respect des exigences suivantes :

- **intégration urbaine, architecturale et paysagère** du projet d'aménagement ;
- **une offre de logements collectifs qui**, conformément au deuxième PLH établi par MACS, **mise sur la mixité sociale** (avec un minimum de 25 % de logements locatifs sociaux) et sur l'intergénérationnel pour répondre aux besoins du territoire ;
- **une offre de services, notamment des activités médicales**, pour consolider le pôle santé déjà présent sur le site ;
- **une réalisation performante, d'un point de vue énergétique**, afin d'inscrire le projet dans le cadre de la démarche TEPos (Territoire à Énergie Positive) initiée par la communauté de communes.

L'appel à projets

5 opérateurs immobilier ont répondu à l'appel d'offres en novembre dernier. Après une première analyse technique des offres, de nouveaux éléments ont été demandés à l'ensemble des porteurs de projet afin de procéder à une comparaison équitable des dossiers. Puis chaque opérateur a été auditionné en janvier afin de présenter son projet. Cette procédure innovante en matière d'aménagement urbain a permis de faire ressortir la meilleure offre, à savoir celle de **LINKCITY** qui propose les principes suivants :

- **une offre de logements** incluant des appartements conçus pour accueillir les personnes en situation de handicap et pouvant s'adapter au vieillissement de la population ;
- des engagements avancés pris notamment pour **l'accueil de professionnels de santé**, d'une pharmacie et d'un regroupement d'activités de l'hôpital de Dax ;
- une architecture qui s'inscrit dans le paysage urbain communal, reprenant les caractéristiques des bâtiments traditionnels marqués par une toiture sans faîtage, où le bois est intégré dans les façades ;
- une construction répondant aux exigences de **performance énergétique**.



Présentation projet Linkcity - Janvier 2017

L'EXTENSION DU SIÈGE DE MACS

Le nouveau quartier Tourren intègre les travaux d'extension du siège de MACS, avec le même niveau d'exigence environnemental et une volonté d'intégration architecturale et paysagère. Ce projet fait l'objet d'une réflexion depuis quelques années, dans une perspective de long terme. Les premiers travaux d'étude des sols commencent cette année pour un chantier qui devrait s'achever début 2019. L'extension (3 700 m² au total) va se situer dans le prolongement des bâtiments existants. Entre tradition et modernité, l'architecture a été imaginée de façon à valoriser la ferme Dangou, témoin du patrimoine local. Et l'accent a porté sur les performances énergétiques du bâtiment, dans le cadre de la démarche TEPos engagée sur le territoire depuis 2014.



Planche concours 2013 - Perspective depuis le parvis

Une adaptation nécessaire au regroupement des services

Chaque année, les missions de MACS évoluent et s'étoffent, notamment dans le cadre de la réorganisation territoriale prescrite par la loi NOTRe et occasionnent des **transferts et évolutions d'effectifs**. Récemment, 31 agents supplémentaires ont rejoint le siège de MACS, dans le cadre des mutualisations et des nouvelles missions exercées par la communauté de communes (urbanisme, environnement, transport, informatique). Les locaux pour accueillir le personnel sont devenus trop exigus, les services sont répartis sur plusieurs structures indépendantes et une majorité des agents est regroupée depuis 2009 dans des bâtiments préfabriqués, installés à titre provisoire et générant des **coûts de fonctionnement importants**.

Le choix de l'excellence environnementale

L'ambition est de créer un bâtiment particulièrement exemplaire sur le plan du développement durable. Labellisé **BEPos (Bâtiment à Énergie Positive)**, il sera conçu pour produire l'énergie qu'il consomme grâce notamment aux équipements suivants :

- panneaux photovoltaïques sur le toit ;
- chauffage par pompe à chaleur ;
- éclairage naturel des bureaux priorisé ;
- isolation à base de matériaux locaux et bio-sourcés.

Une réflexion supplémentaire est menée pour équiper les parkings d'ombrières, de façon à répondre aux exigences TEPos, à savoir une production d'énergie supérieure à la consommation.

Budget et financement

Le financement du projet est optimisé, grâce à un contexte financier favorable à l'investissement avec des taux historiquement bas.

5,345 M€ le coût d'opération du bâtiment

470 000 € les coûts de voirie, réseaux divers et parking

2,3 M€ de recettes escomptées issues de la vente du terrain du projet de quartier Tourren, de la revente des préfabriqués et des subventions qui peuvent être envisagées dans le cadre de la labellisation BEPos du bâtiment et de notre éligibilité TEPCV (Ademe), d'un appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine et des programmes d'aide de l'État

UN CHANTIER SOCIALEMENT RESPONSABLE

Une vingtaine de marchés de travaux vont être lancés, intégrant des clauses sociales qui auront une action positive sur le secteur du bâtiment et le volet insertion. Ils représentent des marchés potentiels pour les entreprises locales.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



C'est en décembre 2015 que MACS a engagé l'élaboration de son 1^{er} Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La démarche est encadrée par une charte de gouvernance conçue avec les 23 communes et adoptée collectivement. Une première phase de diagnostic et d'analyse a été menée de janvier à décembre 2016 avec les communes et les partenaires institutionnels pour appréhender le territoire et ses enjeux. Il s'agit aujourd'hui de débattre des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

LES DÉFIS À RELEVÉR

Le PADD exprime concrètement les objectifs et les choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, de déplacements et d'environnement pour les 10 prochaines années. Ses orientations se déclinent comme suit :

SE DÉVELOPPER DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE ET DURABLE

- Mettre en place les conditions d'une croissance démographique raisonnée
- Répondre à cette croissance par la qualité résidentielle
- Tendre vers un territoire autonome en énergie
- Développer le territoire de manière sécurisée pour les personnes et les biens

AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE ET SON ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Décliner la stratégie du territoire en termes de développement économique et de création d'emplois
- Se doter d'une vision globale des espaces agricoles et sylvicoles du territoire, et en modérer la consommation
- Pérenniser l'activité agricole et sylvicole et encourager une agriculture de proximité
- Conforter l'attractivité commerciale en maintenant un équilibre entre les différents pôles

VALORISER LE TERRITOIRE PAR L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

- Préserver et valoriser les grands sites naturels touristiques, littoraux et retro-littoraux
- Préserver et valoriser le patrimoine caractéristique du territoire à travers le développement urbain
- Réaliser un développement urbain qualitatif, vecteur de l'attractivité du territoire
- Protéger les continuités écologiques, gages de qualité (trame verte et bleue)
- Gérer durablement la ressource en eau, un atout majeur

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DES PROXIMITÉS, DE COHÉSION SOCIALE

- Améliorer l'accessibilité du territoire et son maillage
- Diversifier et optimiser l'offre de déplacements sur le territoire
- Maintenir, voire renforcer, la qualité de vie et l'offre de services des habitants et usagers du territoire

L'ÉLABORATION DU PADD ET LA CONCERTATION EN QUELQUES CHIFFRES

Plus de 30 réunions, dont :

- 1 rendez-vous avec chaque commune
- 3 ateliers thématiques
- 1 comité technique
- 1 comité de pilotage
- 1 réunion avec les 23 communes
- 1 conférence intercommunale des Maires

3 réunions publiques à Capbreton, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons en février, pour échanger avec plus de 120 citoyens, débattre et avancer ensemble.



CONTACT PRESSE
Marion Parailous
06 37 32 94 47



@ccmacs40